

Conseiller en prévention des risques professionnels

RNCP41436 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	315r, 331r, 344r
Formacode(s)	42817, 42818
Code(s) ROME	H1302, H1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/10/2025
Date d'échéance	27/10/2028

Certificateur(s)

AFOMETRA FORMATION EN SANTE AU TRAVAIL · SIRET : 78471976700047

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le conseiller en prévention des risques professionnels fait partie de l'équipe pluridisciplinaire d'un service de prévention et de santé au travail. Sous la consigne du médecin du travail, il accompagne des entreprises en priorité de moins de 20 salariés pour réaliser un premier repérage des risques professionnels et conseiller en matière de sécurité au travail à l'employeur. A ce titre, il réalise les fiches d'entreprise et apporte son concours à la mise à jour du DUERP.

ACTIVITÉS VISÉES

Information et sensibilisation des entreprises adhérentes sur leurs obligations en matière de prévention des risques professionnels et de maintien en emploi

Présentation de l'offre de services d'un SPSTI (Service de prévention au travail) et du rôle des autres acteurs de la santé au travail (situation de handicap, maintien en emploi, Assurance maladie...)

Sensibilisation aux grandes familles de risques et contraintes associées aux professionnels au sein des entreprises de moins de 20 salariés

Analyse de la situation de travail et formalisation de la fiche entreprise

Elaboration d'une proposition de plan d'actions de réduction des risques professionnels avec l'équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité du médecin du travail et en concertation avec l'entreprise

Aide à la formalisation du DUERP et appui à la recherche de financements

Suivi des interventions en santé et sécurité au travail

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Diffuser une information réglementaire aux entreprises adhérentes en matière de prévention des risques professionnels et de maintien en emploi en utilisant les ressources disponibles au sein du SPSTI, en réalisant un suivi régulier des évolutions de la réglementation en santé et sécurité au travail, en prenant en compte les enjeux financiers et juridiques afin d'assurer une bonne compréhension des obligations légales

Argumenter la nécessité réglementaire de créer ou mettre à jour la fiche entreprise en adaptant les modes de communication aux profils des interlocuteurs afin de favoriser l'application des obligations légales

Présenter les services proposés par le SPSTI aux entreprises adhérentes et les bénéfices d'une collaboration étroite en détaillant les ressources pluridisciplinaires mobilisables afin de les aider à identifier les solutions existantes en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail

Dresser le panorama de l'écosystème des acteurs de la santé au travail (publics, associatifs et privés) et des

dispositifs de prévention des risques professionnels en définissant leur champ d'action, y compris les structures spécialisées dans le maintien en emploi des salariés (pénibilité, âge, maladie, situation de handicap), afin d'orienter l'entreprise vers les ressources adaptées au contexte

Caractériser les grandes familles de risques professionnels et leurs interactions en s'appuyant notamment sur des connaissances scientifiques actualisées et des sources documentaires spécialisées afin de sensibiliser les différents acteurs l'entreprise (chef d'entreprise, référent sécurité, CSE, ...) aux conséquences de l'exposition des salariés à un ou plusieurs dangers

Collecter les informations nécessaires en sollicitant l'entreprise, en consultant le dossier existant et en se documentant sur le secteur et le contexte afin d'assurer la pertinence et l'efficacité de l'intervention

Examiner une situation de travail en l'observant et en interrogeant les acteurs concernés en adoptant une approche centrée sur l'identification des risques professionnels afin de réaliser une analyse ultérieure et proposer des actions de prévention adaptées

Interpréter les données techniques (FDS, rapports, rapports de métrologie...) en les analysant et en les adaptant au contexte de l'entreprise afin d'apporter un complément d'information sur la situation de travail et d'en expliciter les enjeux à l'entreprise

Rédiger une fiche entreprise exhaustive en analysant les situations de travail, en mettant en exergue les risques prépondérants et les mesures de prévention déjà prises afin de prévenir ou réduire ces risques par la mise en place d'actions correctives ou de prévention (technique, organisationnel, humain)

Rendre compte des observations recueillies lors de la réalisation de la fiche entreprise en structurant les informations pertinentes sur les situations de travail et les risques identifiés afin de permettre au médecin du travail d'émettre des préconisations adaptées

Participer à l'élaboration d'une stratégie de prévention des risques professionnels sous la responsabilité du médecin du travail et avec l'équipe pluridisciplinaire, en mobilisant les ressources disponibles au sein du SPSTI afin de définir les actions de prévention adaptées à la situation observée dans l'entreprise

Co-construire avec l'entreprise le plan d'actions et de prévention à mettre en œuvre, en prenant en compte les risques repérés, les modes de prévention existants et ceux prévus par l'entreprise, ainsi que les aides financières pouvant être sollicitées, y compris celles dédiées à l'aménagement des postes pour les salariés en situation de handicap, afin de traiter en priorité les situations les plus urgentes

Accompagner l'entreprise dans la rédaction ou la mise à jour de son DUERP en s'appuyant notamment sur les informations de la fiche entreprise et en veillant à inclure les dimensions du handicap afin de renforcer sa maturité en santé et sécurité au travail et d'être conforme à la réglementation en vigueur

Orienter les entreprises vers les dispositifs de financement en identifiant les aides adaptées à leur contexte et en les accompagnant dans leur mobilisation afin de faciliter la mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels.

Assurer le suivi et la traçabilité des interventions de l'équipe pluridisciplinaire et des actions mises en œuvre par l'entreprise, en maintenant un contact régulier afin d'évaluer leur avancement, d'analyser leur efficacité et d'apporter les ajustements ou conseils nécessaires pour optimiser leur impact en matière de santé et sécurité au travail

Blocs de compétences

RNCP41436BC01 — Informer sur la réglementation en santé au travail et sensibiliser à la prévention des risques professionnels

LISTE DE COMPÉTENCES

Diffuser une information réglementaire aux entreprises adhérentes en matière de prévention des risques professionnels et de maintien en emploi en utilisant les ressources disponibles au sein du SPSTI, en réalisant un suivi régulier des évolutions de la réglementation en santé et sécurité au travail, en prenant en compte les enjeux financiers et juridiques afin d'assurer une bonne compréhension des obligations légales

Argumenter la nécessité réglementaire de créer ou mettre à jour la fiche entreprise en adaptant les modes de communication aux profils des interlocuteurs afin de favoriser l'application des obligations légales

Présenter les services proposés par le SPSTI aux entreprises adhérentes et les bénéfices d'une collaboration étroite en détaillant les ressources pluridisciplinaires mobilisables afin de les aider à identifier les solutions existantes en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail

Dresser le panorama de l'écosystème des acteurs de la santé au travail (publics, associatifs et privés) et des dispositifs de prévention des risques professionnels en définissant leur champ d'action, y compris les structures

spécialisées dans le maintien en emploi des salariés (pénibilité, âge, maladie, situation de handicap), afin d'orienter l'entreprise vers les ressources adaptées au contexte

Caractériser les grandes familles de risques professionnels et leurs interactions en s'appuyant notamment sur des connaissances scientifiques actualisées et des sources documentaires spécialisées afin de sensibiliser les différents acteurs l'entreprise (chef d'entreprise, référent sécurité, CSE, ...) aux conséquences de l'exposition des salariés à un ou plusieurs dangers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas

Soutenance orale

Questionnaire à choix multiples

RNCP41436BC02 — Repérer les risques professionnels à partir d'une analyse des situations de travail afin d'établir une fiche entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

Collecter les informations nécessaires en sollicitant l'entreprise, en consultant le dossier existant et en se documentant sur le secteur et le contexte afin d'assurer la pertinence et l'efficacité de l'intervention

Examiner une situation de travail en l'observant et en interrogeant les acteurs concernés en adoptant une approche centrée sur l'identification des risques professionnels afin de réaliser une analyse ultérieure et proposer des actions de prévention adaptées

Interpréter les données techniques (FDS, rapports, rapports de métrologie...) en les analysant et en les adaptant au contexte de l'entreprise afin d'apporter un complément d'information sur la situation de travail et d'en expliciter les enjeux à l'entreprise

Rédiger une fiche entreprise exhaustive en analysant les situations de travail, en mettant en exergue les risques prépondérants et les mesures de prévention déjà prises afin de prévenir ou réduire ces risques par la mise en place d'actions correctives ou de prévention (technique, organisationnel, humain)

Rendre compte des observations recueillies lors de la réalisation de la fiche entreprise en structurant les informations pertinentes sur les situations de travail et les risques identifiés afin de permettre au médecin du travail d'émettre des préconisations adaptées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mémoire réalisé sur la pratique professionnelle du candidat

Soutenance orale

RNCP41436BC03 — Accompagner et suivre les adhérents dans la mise œuvre d'actions de prévention des risques professionnels

LISTE DE COMPÉTENCES

Participer à l'élaboration d'une stratégie de prévention des risques professionnels sous la responsabilité du médecin du travail et avec l'équipe pluridisciplinaire, en mobilisant les ressources disponibles au sein du SPSTI afin de définir les actions de prévention adaptées à la situation observée dans l'entreprise

Co-construire avec l'entreprise le plan d'actions et de prévention à mettre en œuvre, en prenant en compte les risques repérés, les modes de prévention existants et ceux prévus par l'entreprise, ainsi que les aides financières pouvant être sollicitées, y compris celles dédiées à l'aménagement des postes pour les salariés en situation de handicap, afin de traiter en priorité les situations les plus urgentes

Accompagner l'entreprise dans la rédaction ou la mise à jour de son DUERP en s'appuyant notamment sur les informations de la fiche entreprise et en veillant à inclure les dimensions du handicap afin de renforcer sa maturité en santé et sécurité au travail et d'être conforme à la réglementation en vigueur

Orienter les entreprises vers les dispositifs de financement en identifiant les aides adaptées à leur contexte et en les accompagnant dans leur mobilisation afin de faciliter la mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels.

Assurer le suivi et la traçabilité des interventions de l'équipe pluridisciplinaire et des actions mises en œuvre par l'entreprise, en maintenant un contact régulier afin d'évaluer leur avancement, d'analyser leur efficacité et d'apporter les ajustements ou conseils nécessaires pour optimiser leur impact en matière de santé et sécurité au travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mémoire réalisé sur la pratique professionnelle du candidat

Soutenance orale

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le conseiller en prévention des risques professionnels exerce dans les services de prévention et de santé au travail interentreprises. Cependant, ils peuvent également exercer dans un service de santé au travail autonome ou dans une collectivité territoriale d'envergure.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conseiller en prévention des risques professionnels

Assistant technique en santé au travail

Assistant santé travail

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Directive CEE89/391 qui prévoit comme objectif d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse, transposée dans la loi du 31/12/1991 et que l'on retrouve aujourd'hui dans l'article L4121-1 du code du travail.

Loi 2002-73 du 17 janvier 2002 et décret 2004-760 du 28 juillet 2004 qui instaurent la pluridisciplinarité et la fiche d'entreprise.

Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 et décret 2012-135 du 30 janvier 2012 qui instaure les AST et prévoit les principes de traçabilité

Loi 2016-1088 du 8 août 2016 qui introduit le principe de maintien en emploi et le médecin comme pilote d'équipe.

La loi 2021-1018 du 2 août 2021 qui encadre les nouvelles dispositions d'exercice de la santé au travail : périodicité et obligation de la fiche d'entreprise, certification etc.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 663 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 472
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le niveau 4 et au moins une année d'expérience en santé travail. La formation est également ouverte aux personnes ayant 3 ans d'expérience prioritairement en santé au travail.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

L'obtention de la certification est conditionnée par la validation intégrale des 5 blocs de compétences et la validation du rapport de mission réalisé à l'issue d'une expérience en entreprise.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de certification est composé de 3 personnes minimum dont 50 % des membres sont externes à l'Afometra (médecin du travail, intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP), directeur SPSTI).

Base légale

Date de décision	27/10/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/10/2028
Date de dernière délivrance possible	26/10/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	103	0	100 %	—
2023	74	0	100 %	90 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP38494

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41436/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	6 600 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	02/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	8 376 €
Coût moyen par dossier	8 376 €
Durée moyenne	215 h
Période	12/2025
France Travail	69 %
France compétences	31 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.